Imbroglio autour des logements sociaux et des zones inconstructibles

Le problème ne date pas d'hier. Tout commence du côté de Toulouse, quand en 2001, l'usine AZF explose en partie, causant la mort de plusieurs dizaines de personnes et blessant des milliers de personnes.

Depuis cet accident, des mesures ont été prises pour éviter de revivre ce genre de catastrophe industrielle. À des centaines de kilomètres de la ville rose, Issou. La petite commune yvelinoise se retrouve vite concernée par le problème. La raison ? La présence de l'usine Total qui rend une grande partie du territoire concernée par le PPRT (Plan de prévention des risques technologiques).

25 % de logements sociaux

Une mesure de sûreté qui va vite restreindre l'expansion urbaine de la commune. En conséquence, Issou peine à construire les logements sociaux requis pour ce type de commune. Pour rappel, la loi oblige les villes comme Issou à en produire 25 % sur son territoire. La commune en compte actuellement 18 %, ce qui correspond à 242 logements.

Martine Chevalier et son équipe ont rendez-vous à la fin du mois à la Préfecture pour tenter de régler le problème.

50 % des terres issousoise étant inconstructible à cause du PPRT, la commune était exemptée des pénalités allant aux villes ne respectant pas ces quotas. Pourtant, depuis juillet 2019, une nouvelle interprétation de la loi jette le trouble. De nouveaux modes de calcul ont été définis par les services de l'Etat et ce n'est plus 50 mais 30 % de zones inconstructibles que compterait Issou. Une nouvelle donnée qui ne permettrait plus d'éviter les amendes. Pourtant les zones constructibles sont toujours sous la chape du PPRT.

Une situation problématique pour Martine Chevalier. « **On tend au respect de la loi, mais construire ces logements dans une zone interdite reviendrait à l'enfreindre, et nous ne pouvons pas contraindre des propriétaires à vendre leurs terrains quand ceux-là ne font pas partie de la zone concernée par le PPRT** », peste l'élue.

Un cas révélateur

La ville essaye de son côté de construire le plus de logements sociaux sur les zones libres de toute interdiction. « **113 logements ont été construits à côté de la nationale, d'autres sur du bâti déjà existant. Mais les objectifs fixés seront impossibles à tenir** », regrette-t-elle.

Pour Yves Blein, président d'Amaris, une association de soutien des collectivités impactées par des sites Seveso seuil haut, « **le cas d'Issou est révélateur des nombreuses difficultés que rencontrent les communes pour concilier les impératifs de protection des riverains avec les autres politiques publiques** ».

N.M

Le Courrier de Nove du 6 novembre 2019